

L'an deux mille vingt-trois, le 30 du mois de janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 janvier 2023, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné procuration à Monsieur Dominique ASTIER, Huguette LENOIR ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Anne LAQUILLEAU ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Patrice BUQUET ayant donné procuration à Monsieur Max GUICHARD, Saïd SAIDANI ayant donné procuration à Madame Fernanda ALVES, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Projet jeunesse : demande de subvention auprès du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de l'appel à projet « accompagnement vers l'emploi des jeunes »

La Ville de Cenon, dans le cadre du projet de la Direction Jeunesse, développement associatif et à l'appui du service Jeunesse, souhaite poursuivre la mise en œuvre d'une politique locale en faveur des jeunes et notamment des jeunes « invisibles » et en difficulté qui sont les plus éloignés des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ainsi que des institutions. En effet, une partie des jeunes âgés de 16 à 30 ans – désignés sous l'appellation NEETS (Not in Education, Employment or Training) – ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité...

La Ville souhaite ainsi mener différentes actions, sur le long terme, afin de repérer, remobiliser et faciliter l'accès de ces jeunes à l'emploi avec une attention particulière aux jeunes résidant dans les quartiers prioritaires politique de la ville qui cumulent de nombreuses difficultés sociales et sont l'objet d'une grande précarité.

Pour mener à bien ce projet, la Ville souhaite à la fois développer un processus d'« aller-vers » les jeunes, en ciblant les jeunes les plus éloignés du monde professionnel mais également travailler en partenariat avec les acteurs de l'emploi.

Le service Jeunesse déploiera ainsi plusieurs actions :

- Repérer les jeunes les plus en difficulté en travaillant en coopération avec les partenaires prescripteurs du territoire (plateformes d'appui aux décrocheurs, associations implantées dans les quartiers, centre social...);
- Informer, communiquer et orienter le public identifié sur les dispositifs de remobilisation vers l'emploi et la formation ;
- Informer et communiquer sur le bénévolat, le volontariat et les services civiques ;
- Promouvoir l'autonomie: mettre en place une aide au financement du permis de conduire, en contrepartie d'un travail d'utilité sociale sur le territoire ;
- Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes concernés et les accompagner vers des formations de professionnalisation, notamment dans le domaine de l'animation dans une dynamique de réseau entre les partenaires pourvoyeurs d'emploi et les demandeurs: Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur – BAFA – en proposant une mention supplémentaire Surveillant de Baignade, en lien avec le fonctionnement du complexe aqua ludique et en finançant la partie théorique ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- Mettre en place pour les publics les plus en difficulté des projets transitionnels citoyens ou d'utilité sociale tels que des chantiers éducatifs avec les partenaires.

Le Fonds Social Européen, financé par l'Union Européenne, a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes. Dans ce cadre, un Appel à Projet intitulé « Accompagnement vers l'emploi des jeunes » a été récemment publié et permettrait de financer une partie du projet jeunesse porté par la Ville, sur le volet de l'insertion et de l'accès à l'emploi des jeunes, à hauteur de 60%.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	coûts	Recettes	montants
Frais salariaux, animation	57 641,58 €	FSE	48 418,93 €
Aide au BAFA, permis de conduire, chantiers éducatifs	23 056,63 €	Ville	32 279,28 €
Total	80 698,21 €	Total	80 698,21 €

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer afin de solliciter une subvention auprès du Fonds Social Européen ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

34 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'Appel à Projet « Accompagnement vers l'emploi des jeunes » dans le cadre du FSE, pour un montant de 48 418,93 € et à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230130-2023-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

Publication : 02/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.